

APPEL DE QUALIFICATION POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, LE FINANCEMENT, L'EXPLOITATION, L'ENTRETIEN ET LA RÉHABILITATION DU PARACHÈVEMENT EN MODE DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ DE L'AUTOROUTE 30 DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

NO DE PROJET : 20-5400-9301-X2

Addenda n° 5

Résumé des questions-réponses de la séance d'information du 22 novembre 2006.

Mise en garde

Seule la version française du document d'appel de qualification a valeur légale. Ce résumé des questions-réponses de la séance d'information et de la visite du site, tenues le 22 novembre à Montréal, est fourni pour des fins d'information seulement.

Il est important de noter que ce document ne reprend pas exactement les propos tenus lors de la séance d'information ou de la visite du site. Il résume la question posée et apporte les informations et clarifications nécessaires à cette étape du processus.

Séance d'information – Période de questions

Question 1 - Comment entendez-vous décider si vous allez inclure la partie centrale et la partie est du parachèvement de l'autoroute 30 dans le partenariat public-privé pour l'entretien ?

Les modalités seront précisées lors de l'Appel de propositions. Cependant, le ministère va essentiellement comparer les coûts d'entretien proposés par le Partenaire privé avec ce qu'il lui en coûterait pour l'exploitation de ces tronçons pour une durée d'environ 30 ans.

Question 2 - Vous vous attendez à avoir une proposition pour les deux parties du projet, probablement séparément?

Les modalités seront précisées à l'Appel de propositions.

Question 3 - Concernant le système de péage. On parle d'un système ouvert (open road). Est-ce que vous avez plus de précisions sur la modalité de paiement, par exemple, un péage établi en fonction de la distance ou encore, en fonction de classes ou autre?

Ces éléments seront précisés à l'Appel de propositions.

Question 4 - Vous mentionnez à la page 13 de l'Appel de qualification que les propositions devront comprendre le dépôt d'une lettre de crédit de 3 M\$. Et puis vous mentionnez que pour être remboursé, il y a des modalités à rencontrer. Est-ce que vous allez préciser quelles seront les modalités pour être remboursées?

Les modalités seront définies dans la Convention de soumission qui doit être signée dans le cadre de l'Appel de propositions.

Question 5 - Est-ce que la décision finale concernant le partenariat public-privé versus les coûts sera faite lorsque la proposition sera déposée ?

Une fois que le Partenaire privé sera sélectionné, une évaluation de sa proposition sera faite afin de confirmer l'opportunité de réaliser le projet en PPP. Ce n'est qu'une fois cette évaluation faite que le gouvernement pourra prendre sa décision finale.

Question 6 - Est-ce que le candidat choisi pourra apporter ses commentaires suite à cette évaluation (en lien avec la question précédente)?

Non, ce sera une évaluation qui sera faite uniquement par le gouvernement.

Question 7 – À la page 14 de l'Appel de qualification, il est mentionné qu'un candidat qualifié invité pourra recevoir un montant de deux millions de dollars si sa proposition n'est pas retenue pour conclure l'Entente de partenariat et s'il respecte les modalités afférentes à cette compensation. Quels sont les critères ?

Les candidats qualifiés invités à participer à l'Appel de propositions, ayant déposé une proposition complète et jugée conforme, mais qui ne sera pas retenue pour conclure l'Entente de partenariat avec le Ministre, pourront recevoir un montant de deux millions de dollars à titre de compensation finale et définitive pour tous les coûts qu'il aura engagés en autant qu'il respecte les modalités décrites dans la Convention de soumission.

Question 8 - Est-il possible que les gens qui composent le Comité de sélection soient en relation d'affaires avec de gens qui auraient soumissionné?

Les relations d'affaires qui pourraient exister entre les membres du Comité de sélection et les Consortiums qui déposeront leurs Candidatures seront rigoureusement examinées afin de s'assurer de l'absence de conflits d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts. Au besoin, un arbitre des conflits d'intérêts sera appelé à se prononcer afin d'assurer l'équité du processus de sélection.

Visite du site - questions :

Question 1- De quelle longueur pourra être le tunnel court (canal de Soulanges)?

Le tunnel pourra être de l'ordre de 60 à 70 mètres.

Question 2 - Quelle est la profondeur du canal de Soulanges?

La profondeur du canal est de 4,57 mètres au minimum.

Question 3 - Est-ce que le canal de Soulanges peut être asséché pendant les travaux?

Oui, mais seulement la zone immédiate des travaux, à l'intérieur des emprises. Toutefois, après la construction, la navigation devra pouvoir reprendre sur le canal. Les exigences seront spécifiées à l'Appel de propositions.

Question 4 - Est-ce que le canal de Soulanges est une voie navigable?

Oui. Les critères sont inclus dans une résolution entérinée par la Régie intermunicipale du Canal de Soulanges suite à une proposition faite par le ministère des Transports. En ce qui concerne le tirant d'air, il n'y a pas de problèmes vu qu'on passe en-dessous. Le tirant d'eau est la profondeur du canal initial et la largeur minimale du lit du canal est de 18 mètres.

Question 5 - Est-ce que l'on peut construire le tunnel sous le canal de Soulanges à n'importe quel moment de l'année ou est-ce qu'il y a des contraintes?

Non, il n'y a pas de contraintes en termes de période de travaux.

Question 6 - Est-ce que Hydro-Québec abaisse le niveau d'eau du fleuve chaque année?

Il faudra vérifier auprès d'Hydro-Québec parce que depuis un an ou deux, ils abaissent moins le niveau de l'eau durant l'hiver qu'auparavant. L'information sera transmise à l'Appel de propositions.

Question 7 - Est-ce que la section de route qui deviendra l'autoroute 530 fera partie de l'exploitation de l'autoroute 30 ?

Oui.

Question 8 - Est-ce que tous les terrains sur lesquels sera construite l'autoroute ont été acquis par le Ministère?

L'acquisition des terrains se poursuivra au cours des prochains mois. Près de 75 % des terrains sont maintenant la propriété du Ministère. Le Ministère aura acquis toute l'emprise nécessaire à la réalisation du parachèvement de l'autoroute 30 en partenariat public-privé au moment de la signature de l'Entente de partenariat.

Question 9 - Est-ce que les usagers de la route qui demeurent dans les municipalités qui longent l'autoroute 30 pourront circuler ailleurs que sur l'autoroute 30, s'ils ne veulent pas payer de péage?

Oui, ils pourront utiliser la route 132.

Questions 10 - À quoi servent les barils qui flottent en amont du barrage de Beauharnois ?

C'est une estacade qui sert à créer un couvert de glace et à retenir la glace au printemps pour éviter que cette glace se rende jusqu'à la centrale de Beauharnois et entre dans les turbines. Le couvert de glace ne pourra être défait durant l'hiver en amont de l'estacade. Les exigences techniques seront fournies à l'Appel de propositions.

Question 11 - Est-ce qu'il y a une entente avec l'environnement concernant les piliers (pont du Canal de Beauharnois)?

Les exigences seront précisées à l'Appel de propositions. Le Partenaire privé devra soumettre son projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour obtenir les autorisations nécessaires, notamment le certificat d'autorisation de construction. (Les autorisations du gouvernement fédéral seront également requises).

Question 12 - Vous n'avez pas eu d'entente à l'avance?

Le Ministère a obtenu le certificat d'autorisation de réalisation (le CAR) pour le projet selon l'article 31 de la Loi sur la qualité de l'environnement (Québec). Au-delà de cette étape, il faut que les plans finaux soient présentés afin d'obtenir les derniers certificats d'autorisation. (Les autorisations du gouvernement fédéral seront également requises).

Question 13 - Dans la simulation 3D, on montre un pont de type suspendu avec une portée de 150 mètres. Est-ce que le Partenaire privé doit réaliser ce type de pont?

C'est une solution que le ministère a imaginée, mais le Partenaire privé sera tout à fait libre de choisir un autre type de pont, en autant que celui-ci respecte les exigences techniques. Évidemment, d'autres critères, par exemple l'esthétisme, le gabarit de dégagement, etc. devront être respectés et seront précisés à l'Appel de propositions.

Question 14 - Pourquoi ne peut-on pas passer par-dessus le canal de Soulanges et pourquoi sommes-nous obligés de faire un tunnel?

On ne passe pas par-dessus parce que c'est un canal qui va être réservé à la navigation de plaisance. Des bateaux et de grands voiliers doivent pouvoir y passer. Aussi, si on construisait un pont, il faudrait qu'il ait un certain dégagement, probablement vingt à trente mètres. À cet endroit, le sol, qui est de l'argile sensible, n'aurait pas la capacité portante de prendre des remblais aussi épais. C'est donc pourquoi il s'agit d'une des exigences identifiées par la Régie intermunicipale du canal de Soulanges et du ministère des Transports du Québec. Ces exigences devront être respectées.

Aussi, l'ouvrage doit être un tunnel court pour la simple raison qu'on ne veut pas limiter la circulation de camions avec des matières dangereuses. L'autoroute 30 est une voie de contournement de Montréal.

Également, la Régie intermunicipale du canal de Soulanges a identifié des gabarits minimum à respecter. Les critères seront donnés à l'Appel de propositions.

Question 15 – Est-ce que le Ministère s'est réservé des droits sur des sources de matériaux, comme des carrières et des sablières, en fonction de ce projet?

Non. Le Ministère laisse libre cours au marché.

Le 12 décembre 2006

REQUEST FOR QUALIFICATIONS FOR THE DESIGN, CONSTRUCTION, FINANCING, OPERATION, MAINTENANCE AND REHABILITATION OF THE AUTOROUTE 30 COMPLETION IN THE MONTREAL AREA USING A PUBLIC PRIVATE PARTNERSHIP APPROACH

PROJECT NO.: 20-5400-9301-X2

Addendum no. 5

Summary of questions and answers during the November 22, 2006 information session.

Caution

Only the French-language version of the Request for Qualifications document has legal value. This summary of the questions and answers from the November 22 information session and the site visit in Montréal is provided for information purposes only.

It is important to note that this document is not an exact record of the remarks that were made during the information session or the site visit. It summarizes the question that was asked, and provides the information and clarifications that are required at this stage of the process.

Information Session – Question Period

Question 1 – How do you plan to decide whether to include the maintenance of the central portion and the eastern portion of the completion of Autoroute 30 in the Public Private Partnership?

The procedures will be set out in detail during the Request for Proposals stage. However, in essence, the Ministère will be comparing the maintenance costs proposed by the Private Partner with its own maintenance costs for the operation of these segments for approximately 30 years.

Question 2 - Do you expect to receive a proposal for the two parts of the project, probably separately?

The procedures will be set out in detail in the Request for Proposals.

Question 3 – With respect to the toll system, there is reference to an open system (open road). Do you have further details concerning the method of payment, such as a toll based on distance, on class, or on some other factor?

Those details will be set out in the Request for Proposals.

Question 4 - On page 13 of the Request for Qualifications, you mention that the propositions must include the deposit of a letter of credit in the amount of \$3M, and then you mention that there are terms and conditions that must be satisfied in order to be reimbursed. Will you be specifying what the terms and conditions for reimbursement will be?

The terms and conditions will be set out in the Submission Agreement which must be signed at the Request for Proposals stage.

Question 5 - Will the final decision concerning the Public Private Partnership versus the costs be made when the proposal is submitted?

Once the Private Partner has been selected, an evaluation of his proposal will be carried out in order to confirm the feasibility of accomplishing the project as a PPP. It is only when this evaluation will be completed that the government will make its final decision.

Question 6 – Will the selected candidate be able to comment this evaluation (in link with the previous question)?

No, this evaluation will be carried out solely by the government.

Question 7 – Page 14 of the Request for Qualifications mentions that a qualified candidate that is invited to bid may receive two million dollars if its proposal is not accepted in the context of a Partnership Agreement and if it meets the conditions that apply to this compensation. What are the criteria?

If qualified candidates that are invited to take part in the Request for Proposals submit a proposal that is complete and that is deemed to be in compliance, but that is not accepted in the context of a Partnership Agreement with the Ministère, may receive an amount of two million dollars as final and definitive compensation for all of the costs that they will have incurred provided it complies with the terms and conditions for such compensation as described in the Submission Agreement.

Question 8 – Can members of the Selection Committee be in a business relationship with individuals who would be submitting a proposal?

Any business relationships that might exist between members of the Selection Committee and the Consortia that will submit Candidatures will be rigorously examined in order to ensure the absence of any conflict of interest or any appearance of conflict of interest. If necessary, a conflict of interest arbitrator will be called upon to rule on the matter in order to ensure equity in the selection process.

Site visit - questions:

Question 1- How long will the short tunnel be (Soulanges Canal)?

The tunnel may be approximately 60 to 70 metres long.

Question 2 – How deep is the Soulanges Canal?

The depth of the Soulanges Canal is 4.57 metres minimum.

Question 3 – Can the Soulanges Canal be drained during the work?

Yes, but only in the work zone, within the rights-of-way. The canal must be restored for navigation after the construction has been completed. The requirements will be set out in the Request for Proposals.

Question 4 – Is the Soulanges canal a navigable waterway?

Yes. The criteria are part of a resolution confirmed by the Régie intermunicipal du Canal de Soulanges following a proposal set out by Ministère des Transports du Québec. There are no problems with respect to clearance, because we are going underneath. The draught is the initial depth of the canal, and the width is approximately 18 metres at full depth.

Question 5 - Can the Soulanges Canal be built at any time of the year, or are there restrictions?

No, there are no restrictions with respect to the construction period.

Question 6 - Does Hydro-Québec lower the water level of the river every year?

This will have to be verified with Hydro-Québec, because during the last year or two, they have been lowering the water level in winter less than before. This information will be provided during the Request for Proposals stage.

Question 7 – Will the section of roadway that will become Autoroute 530 be included in the operation of Autoroute 30?

Yes.

Question 8 - Have all of the lands on which the autoroute will be built been acquired by the Ministère?

The process of acquiring these lands will continue over the next few months. Close to 75% of these lands have been acquired by the Ministère. By the time the Partnership Agreement is signed, the Ministère will have acquired all of the rights-of-way required for completion of Autoroute 30 as a Public Private Partnership.

Question 9 – Will highway users who live in the municipalities along Autoroute 30 have an alternative to Autoroute 30 if they prefer not to pay a toll?

Yes, they will have the option of using route 132.

Question 10 - What is the purpose of the barrels that are floating upstream of the Beauharnois dam?

This is a boom that serves to create an ice cover and to hold the ice back during the spring in order to keep it from reaching the Beauharnois power station and getting into the turbines. It will not be possible to break up the ice cover upstream of the boom during the winter. The technical requirements will be provided during the Request for Proposals stage.

Question 11 – Is there an environmental agreement respecting the piers in the water?

The requirements will be set out in the Request for Proposals. The Private Partner will have to submit its project to the Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs in order to obtain the necessary authorizations, in particular the certificate of authorization of construction. (Federal authorizations will also be required.)

Question 12 - You haven't obtained an advance agreement?

The Ministère obtained the certificate of authorization (the CAR) for the project pursuant to Section 31 of the Environment Quality Act (Quebec). The final plans must be presented in order to obtain the final certificates. (Federal authorizations will also be required.)

Question 13 - The 3D simulation shows a suspension bridge with a 150-metre span. Is the Private Partner required to build this type of bridge?

This is a solution that the Ministère envisioned, but the Private Partner will have complete freedom to choose another type of bridge, insofar as it satisfies the technical requirements. Obviously, there will be other criteria (e.g.: aesthetics, clearance, etc.) that will have to be satisfied, which will be set out in the Request for Proposals.

Question 14 – Why is it not acceptable to go over the Soulanges Canal, and why are we required to build a tunnel?

Going over the canal has been rejected because it will be designated for pleasure boating. It must allow for the passage of boats and large sailing vessels. In addition, if a bridge were to be built, it would require a certain amount of clearance, probably twenty to thirty metres. The soil at this location, which consists of sensitive clay, would not have the bearing capacity to support earthworks of that thickness. That is why this is one of the requirements identified by the Régie intermunicipale du canal de Soulanges [Soulanges Canal Intermunicipal Management Board] and by the Ministère des Transports du Québec. These requirements must be satisfied.

Furthermore, the structure must be a short tunnel because we do not want to place restrictions on the circulation of trucks carrying hazardous materials. Autoroute 30 is a bypass route for Montréal.

Moreover, the Régie intermunicipale du canal de Soulanges [Soulanges Canal Intermunicipal Management Board] has established clearances to be satisfied. The criteria will be set out in the Request for Proposals.

Question 15 – Has the Ministère acquired any options on sources of materials, such as quarries and sandpits, in connection with this project?

No. The Ministère will let market forces operate freely.

December 12, 2006